



Affichage obligatoire non respecter

Par **Gregory77430**, le **10/02/2009** à **14:57**

Bonjour ,

Quel est la demarche a suivre pour saisir l'inspecteur du travail quand aucun des affichages obligatoiere n'est afficher ? je doit saisir le secrétariat du greffe du conseil des Prud'hommes mais de meme aucun affichage obliagtoire .

- Je n'ai aucun moyen de me defendre ?